

DIU Qualification à l'exercice de Médecine Générale (QEMG)

Responsable

Pr Arnaud GOUGET, Professeur Associé au sein du Département de Médecine Générale (DMG), UFR Sciences de santé Dijon

Direction du Département de Médecine Générale - Dr Katia MAZALOVIC, Maître de Conférences des Universités, Médecine Générale, UFR Sciences de Santé Dijon

Présentation

La formation à la QEMG permet une mise à niveau des compétences en vue d'une qualification par le conseil de l'ordre des médecins.

Elle comporte deux parties :

- **Une phase probatoire** permettant de cibler les besoins grâce à une évaluation des compétences et une remédiation. La validation de cette première partie est obligatoire pour accéder à la formation qualifiante.
- **Une formation qualifiante (DIU)** qui consiste en un parcours individualisé mis en place à l'issue de la phase probatoire. Elle comprend un module d'enseignement facultaire et un module de stages en médecine générale ambulatoire.

Objectifs de la formation

Acquérir ou mettre à niveau les compétences nécessaires à l'exercice de la Médecine Générale en ambulatoire.

Obtenir la qualification de spécialiste en Médecine Générale en vue de l'exercice de la discipline comme défini dans l'article L 4130-1 du code de la santé publique.

Organisation pédagogique

Phase probatoire

80 heures d'enseignement sur 6 semaines

Pratique pédagogique

Stage de 20 demi-journées en cabinet de maîtres de stage universitaires agréés par l'ARS (MSU). Le stage devra s'effectuer obligatoirement en Bourgogne.

- Enseignement théorique (16 heures)
- Enseignement pratique (64 heures)

Formation qualifiante (DIU)

720 heures de formation sur 8 mois maximum

Pratique pédagogique

- Enseignement théorique : séminaires et ateliers universitaires, portfolio (120 heures)
- Enseignement pratique : stages (600 heures)

Cette formation représente un investissement à temps plein (4 jours de stage et 1 journée d'enseignement facultaire / travail personnel par semaine) sur une durée de 6 à 8 mois.

Contenu

Phase probatoire

Module en présentiel

Ce module a pour objet l'évaluation des compétences en Médecine Générale ambulatoire :

- Diagnostic pédagogique en situation authentique (stages)
- Prescriptions pédagogiques par les MSU et production de traces écrites par le candidat
- Auto-évaluation par le candidat et hétéro-évaluation par les MSU

A l'issue de ce module : remédiation en prévision de la formation qualifiante (DIU) :

- Détermination des besoins de formation du candidat
- Recommandation des enseignements facultaires à suivre (séminaires, ateliers)
- Choix des travaux d'écriture à construire
- Choix des familles de situations cliniques de Médecine Générale à prioriser

Formation qualifiante (DIU)

Module de stages en Médecine Générale

Exercice au sein de cabinets, avec des maîtres de stage des universités agréés par l'ARS. Le stage doit s'effectuer obligatoirement en Bourgogne. Le ou les lieux de stage sont désignés par le DMG de l'UFR et susceptibles de se tenir sur l'ensemble de la région Bourgogne.

Module d'enseignement hors stages de Médecine Générale

En fonction du bilan de compétences établi à la fin de la phase probatoire, et tenant compte du parcours et du projet professionnel, le module comporte :

- Un enseignement facultaire (séminaires et ateliers, avec les internes de la spécialité)
- Un groupe d'échange et d'analyse de pratiques (avec les internes de la spécialité)
- L'élaboration d'un portfolio d'apprentissage

L'ensemble de la formation qualifiante s'effectue sous la direction d'un tuteur, désigné par le DMG.

Validation de la formation

Chacune des 2 phases est évaluée par une commission pédagogique du DMG.

Phase probatoire :

- Evaluation à partir du rapport de stage, du journal de bord du candidat et de l'évaluation des MSU

Formation qualifiante (DIU) :

- Auto-évaluation - production d'un portfolio
- Validation des stages
- Validation des enseignements facultaires
- Soutenance de mémoire

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

NB : Si le niveau requis pour valider la formation n'est pas atteint par l'apprenant, l'équipe pédagogique se réserve le droit de prolonger la formation par une 2^{ème} année avec inscription.

Public

- **Médecins diplômés qualifiés ou ayant la spécialité en Médecine Générale :**

Ayant exercé une activité non soignante ou une activité différente de la Médecine Générale

Ayant cessé une activité de Médecine Générale depuis plus de trois ans

Reçus au concours hospitalier de Médecine Générale et souhaitant se réorienter vers la Médecine Générale ambulatoire

- Médecins faisant l'objet d'une procédure ordinaire pour « insuffisance professionnelle »
- Médecins étrangers ayant une équivalence de diplôme sans l'équivalence de compétences ou entrant dans le cadre de la Procédure d'Autorisation d'Exercice. **ATTENTION : Un diplôme de français professionnel (DFP), mention santé niveau B2/C1 est exigé (pour information : <https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/tests-diplomes/diplomes-francais-professionnel-dfp/>)**

Sélection

Dépôt de candidature en ligne comportant :

- Un CV précisant la formation médicale initiale, les formations complémentaires, le parcours professionnel, le projet professionnel à venir, ...
- Une lettre de motivation
- Une réflexion sur la question : quels sont vos besoins de formation
- La décision d'insuffisance professionnelle le cas échéant

DANS TOUT LES CAS : un avis préalable ordinal concernant les démarches à suivre **en vue d'une autorisation d'exercer**.

Le **nombre de personnes** en formation est limité à deux par an.

Date limite de dépôt des dossiers : 15 avril

Présélection sur dossier : réponse systématique au plus tard fin mai

Sélection finale : les candidats présélectionnés sont convoqués à un entretien devant la commission pédagogique du DMG : entretien en mai-juin (un jeudi)

Calendrier

Phase probatoire entre août et octobre.

Formation qualifiante (DIU) : début au 1er novembre ou 1er avril de l'année suivante.

Tarifs

Phase probatoire : 1500€

Formation qualifiante (DIU) : 7200€ + droits administratifs

(Votés tous les ans par l'université ; à titre informatif, ils s'élèvent à 184€ pour l'année 21/22)

Contacter

VALERIE THUNOT

Pour toute demande concernant cette formation, vous pouvez contacter Valérie THUNOT via l'adresse :

Umdpcs05@u-bourgogne.fr

Par téléphone : 03 80 39 32 85